



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1

N° de la demande : 2022-0743
Demande : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – garantie; nature et proportion des formulants; nouvelle étiquette de produit – augmentation ou diminution de la dose d'application
Produit : Herbicide en granulés solubles dans l'eau Fiesta pour pelouses
Numéro d'homologation : #####
Principe actif (p.a.) : Fer (présent sous forme d'EDTA de sodium et de fer trihydraté)
Numéro de document de l'ARLA : 3563144

But de la demande

La demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale à usage commercial, soit l'herbicide en granulés solubles dans l'eau (SG) Fiesta pour pelouses, destinée à être utilisée sur les pelouses et le gazon des emprises, des zones non cultivées, des terrains de golf, des parcs, des cimetières et des terrains d'athlétisme.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide SG Fiesta pour pelouses prend la forme de granulés contenant du fer (présent sous forme d'EDTA de sodium et de fer trihydraté) à une concentration de 7,88 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,01 à 1,02 g/mL et un pH de 4,65 (solution à 1 %). Les données chimiques requises concernant l'herbicide SG Fiesta pour pelouses ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation des effets sur la santé

L'ensemble de données fourni à l'appui de l'homologation de l'herbicide SG Fiesta pour pelouses comprenait des études de toxicité aiguë (toxicité orale, cutanée et par inhalation), des tests d'irritation (cutanée et oculaire) et une étude de sensibilisation cutanée. L'herbicide SG Fiesta pour pelouses présente une faible toxicité par voie orale, par voie cutanée et par inhalation. Il a provoqué une irritation oculaire faible et une irritation cutanée minimale, et il n'est pas un sensibilisant cutané.

L'exposition à l'herbicide SG Fiesta pour pelouses peut se produire lorsque des spécialistes de la lutte antiparasitaire appliquent la préparation commerciale ou pénètrent dans des sites traités. L'exposition professionnelle à l'herbicide SG Fiesta pour pelouses ne devrait pas entraîner de risques préoccupants pour la santé si le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Les mises en garde sur l'étiquette qui visent à atténuer l'exposition des utilisateurs sont jugées comme suffisantes pour protéger les personnes contre les éventuels risques découlant d'une exposition professionnelle.

L'exposition des non-utilisateurs ne devrait pas entraîner de risques préoccupants pour la santé si le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition par le régime alimentaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des effets sur l'environnement

Le profil d'emploi de l'herbicide SG Fiesta pour pelouses cadre avec le profil d'emploi actuel de l'acide éthylènediaminetétracétique (EDTA) de sodium et de fer trihydraté. Les risques pour les organismes non ciblés sont donc acceptables en cas d'utilisation conforme au libellé de l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les informations sur la valeur ont été présentées sous la forme de données sur l'efficacité produites à l'occasion de multiples essais au champ et en serre dans lesquels l'efficacité de la formulation de l'herbicide SG Fiesta pour pelouses était comparée à celle d'une formulation liquide homologuée dans laquelle le fer est présent sous forme de fer chélaté par HEDTA. Des justifications ont été fournies quant à l'extrapolation des données sur l'efficacité produites par rapport à certaines mauvaises herbes au sein de chaque groupe de doses à d'autres mauvaises herbes pour lesquelles aucune donnée n'était disponible. Ensemble, les données d'efficacité et les justifications appuient de façon acceptable les allégations suivantes : la suppression de la lupuline, de la véronique filiforme, du géranium de Robert, des mousses, de la porcelle enracinée (jeunes plants), du pissenlit (jeunes plants), de la pâquerette vivace (jeunes plants) et du trèfle blanc (jeunes plants) à la dose de 6 g de produit (0,473 g de Fe) appliqués en une solution de 150 mL/m², la suppression du pissenlit, de la pâquerette vivace, du trèfle blanc, de la porcelle enracinée, du chardon vulgaire, de la stellaire moyenne, du plantain lancéolé, du géranium mou, de la soliva sessile et des algues à la dose de 8 g de produits (0,630 g de Fe) appliqués en une solution de 200 mL/m², ainsi que la répression du plantain majeur à la dose de 12 g de produit (0,946 g de Fe) appliqués en une solution de 300 mL/m².

La tolérance de l'ivraie vivace a été évaluée dans des essais en serre et au champ, tandis que d'autres graminées ont été évaluées uniquement dans des essais au champ (chaque essai comprenant une ou plusieurs des graminées suivantes : pâturin des prés, fétuque élevée et fétuque chevelue [fétuque rouge traçante et/ou fétuque noirâtre]). Selon les données, bien que les graminées à gazon semblent, dans une certaine mesure, plus susceptibles d'être endommagées à la suite d'applications de la formulation de l'herbicide SG Fiesta pour pelouses que de la formulation liquide homologuée, les dommages disparaissent au bout d'environ deux à trois semaines. Le risque d'endommagement du gazon est atténué par l'interdiction, qui figure sur l'étiquette, d'appliquer le produit sur un gazon affecté par la sécheresse et les jours où la température est élevée.

L'herbicide SG Fiesta pour pelouses destiné aux utilisations sur les pelouses et les surfaces gazonnées se trouvant dans des emprises, des zones non cultivées, des terrains de golf, des parcs, des cimetières et des terrains d'athlétisme constitue une option pouvant remplacer d'autres produits herbicides homologués qui sont offerts sur le marché pour l'utilisation sur les surfaces gazonnées de telles zones.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné tous les renseignements fournis et elle conclut que l'information est acceptable pour appuyer l'homologation de l'herbicide SG Fiesta pour pelouses.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3322004	2020, Final Report for Neudorff Fiesta Efficacy Trial – Project # G20-05, DACO: 10.2.3.2(B)
3322005	2019, Evaluation of Broadleaf Weed Control (Dry Fiesta), DACO: 10.2.3.2(B)
3322006	2021, Final Report for Neudorff Fiesta Efficacy Trial – Project # G21-04, DACO: 10.2.3.2(B)
3322007	2021, Smooth Crabgrass Control Programs with Fiesta®, Fiesta Granular, and Fiesta WSG, DACO: 10.2.3.2(B)
3322008	2021, Final Report for Neudorff Crabgrass Trial – Project # G21-05, DACO: 10.2.3.2(B)
3322009	2019, Final Report for Neudorff Crabgrass Trial – Project # G19-07, DACO: 10.2.3.2(B)
3322010	2019, Final Report for Neudorff Fiesta Safety Trial – Project # G19-06, DACO: 10.3.2(A)
3322011	2021, Final Report for Neudorff Fiesta Safety Trial – Project # G21-03, DACO: 10.3.2(A)
3485080	2023, Binder 4 - Amendment, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.2.3.3(B),10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
3333002	2021, White Clover Control with Fiesta®, Fiesta Granular, and Fiesta WSG, DACO: 10.2.3.2(B)
3322024	2020, Fiesta WSG: Preliminary Analysis, Active Ingredient Only, DACO: 3.3.1 CBI
3322025	2020, Fiesta WSG Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5.1,3.5.2, 3.5.3,3.5.6,3.5.7 CBI
3322026	2021, Fiesta WSG Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
3422799	2022, Binder 1, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1, 3.4, 3.4.1, 3.4.2,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3, 3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
3322027	2022, Binder 2, DACO: 4.1,4.2,4.2.1,4.2.2,4.2.4,4.2.5,4.2.6
3322028	2020, Fiesta WSG: Acute Oral Toxicity - Up and Down Procedure in rats, DACO: 4.2.1
3322029	2020, Fiesta WSG: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.2.2
3322030	2020, Fiesta WSG: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.2.3
3322031	2020, Fiesta WSG: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.4
3322032	2020, Fiesta WSG: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.2.5
3322033	2020, Fiesta WSG: Dermal Sensitization Test in Guinea Pigs - Buehler Method, DACO: 4.2.6
3322034	2022, Binder 3, DACO: 5.1,5.2,5.3,5.4,5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9